



Le projet académique 2015 / 2019



“ NE LAISSER SUBSISTER AUCUNE **INÉGALITÉ** QUI ENTRAÎNE DE **DÉPENDANCE** ”

- CONDORCET

Éditorial

Faire réussir tous les élèves de notre territoire

Le projet académique 2015/2019 fixe les priorités de notre action collective en faveur de la réussite de tous les élèves et tous les étudiants de notre territoire.

Il s'inscrit dans le cadre des Lois de juillet 2013 portant sur la refondation de l'école de la République et sur l'Enseignement supérieur et la Recherche. Pour la première fois, ce projet exprime des priorités communes aux académies de Nice et Aix-Marseille.

Une large consultation a été menée dans l'académie de Nice. Elle a fait ressortir les trois axes qui rassemblent les domaines prioritaires de notre action :

Mieux former pour mieux réussir à l'école

Mieux accueillir pour assurer l'équité

Favoriser une meilleure ouverture de l'école

Le projet de l'académie de Nice, qui structure et explicite la politique éducative, a pour vocation d'offrir aux différents acteurs de l'École, une lecture synthétique des priorités académiques majeures et de trouver une concrétisation au sein même des classes au bénéfice des enseignants et des élèves.

Au-delà de la communauté éducative, il doit permettre une meilleure compréhension de nos actions par l'ensemble des partenaires de l'École. Les parents, les collectivités territoriales, le secteur associatif, les acteurs du monde économique et social sont autant de partenaires majeurs qu'il convient de mieux associer.

La relation avec les parents est prioritaire. Elle doit s'inscrire dans une véritable démarche de coéducation. De même, les collectivités territoriales jouent un rôle déterminant dans le bon fonctionnement du système éducatif. Ces partenariats efficaces et constructifs doivent être encore renforcés au service de la réussite des élèves.

Construire ensemble les actions à mettre en œuvre

Ce projet 2015/2019 s'inscrit dans la continuité du précédent projet académique et prend appui sur les progrès réalisés durant la période 2010/2014.

L'espace www.ac-nice.fr/projet-academique propose des informations complémentaires. Il est également destiné aux chefs d'établissement et aux équipes pédagogiques et éducatives afin qu'ils puissent déclarer les actions conduites qui relèvent des priorités de ce projet académique. Elles pourront ainsi être mieux partagées et valorisées.

Nous devons maintenant construire ensemble les actions à mettre en œuvre pendant les quatre années à venir. Nous vous invitons à partager et à faire vivre ce projet qui a comme unique objectif la réussite de tous les élèves en adoptant comme ligne directrice, l'idée de Condorcet selon laquelle nous ne devons "laisser subsister aucune inégalité qui entraîne de dépendance". C'est ce que nous devons à chaque élève et à chaque étudiant de la République.

Emmanuel Ethis
Recteur de l'académie de Nice
Chancelier des universités

Priorités communes aux académies d'Aix-Marseille et de Nice

Axe 1

Mieux former

pour mieux réussir à l'École

Axe 2

Mieux accueillir

pour assurer l'équité

Axe 3

Favoriser

une meilleure ouverture de l'École

Mieux former pour mieux réussir à l'École

La réussite de tous les élèves : devant un public scolaire en constante évolution, il nous faut adapter nos pratiques pédagogiques, montrer clairement le sens des apprentissages et associer davantage l'élève dans la construction de son parcours. La formation initiale et continue doit accompagner au plus près les personnels dans ces changements de pratiques.

Conforter les apprentissages de base et installer le socle commun

Conforter les apprentissages et installer le socle commun sont les missions de tous les enseignants et responsables de l'école et du collège. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture regroupe l'ensemble des éléments nécessaires pour réussir la scolarité obligatoire et préparer l'accès au lycée (général, technologique ou professionnel) ainsi que sa vie d'individu et de futur citoyen.

Pistes à explorer

- Diversifier les situations d'apprentissage et leur donner du sens en exploitant les actions et parcours éducatifs.
- Évaluer autrement.
- Développer le numérique pour l'enseignement.

Améliorer la fluidité et la sécurisation des parcours

La fluidité implique d'accompagner les élèves dans leur parcours vers l'obtention d'un diplôme. Elle doit également permettre d'éviter les redoublements et réorientations qui peuvent décourager les élèves.

Pistes à explorer

- Proposer aux élèves des positionnements réguliers et des parcours personnalisés pour compléter leurs acquis.
- Assurer une bonne continuité école / collège / lycée / enseignement supérieur.
- Valoriser l'implication des élèves et reconnaître les compétences développées.
- Favoriser les dispositifs passerelles entre les voies (générale, technologique et professionnelle).
- Former les enseignants à développer une posture visant à accompagner l'élève : « être devant et à côté de l'élève ».
- Favoriser la mise en place des trois parcours éducatifs au cœur des apprentissages : « parcours avenir », « parcours citoyen » et « parcours d'éducation artistique et culturel ».
- École inclusive : poursuivre la dynamique engagée en faveur des élèves en situation de handicap.
- Assurer la cohérence des modalités de soutien et d'accompagnement des élèves.

Mieux former pour mieux réussir à l'École

La réussite de tous les élèves : devant un public scolaire en constante évolution, il nous faut adapter nos pratiques pédagogiques, montrer clairement le sens des apprentissages et associer davantage l'élève dans la construction de son parcours. La formation initiale et continue doit accompagner au plus près les personnels dans ces changements de pratiques.

Développer la persévérance scolaire

L'élève est le premier acteur de sa réussite. Les différentes actions conduites par les équipes éducatives convergent pour l'encourager et le guider dans l'acquisition des connaissances et compétences. La persévérance scolaire comprend ainsi les actions pédagogiques au service de l'appétence scolaire (« donner le goût d'apprendre »), celles destinées à prévenir l'absentéisme et le décrochage et, enfin, celles permettant aux élèves décrocheurs de réintégrer un parcours scolaire.

Pistes à explorer

- Encourager les élèves à exprimer leurs ambitions et leur potentiel afin de lutter contre l'autocensure notamment dans les choix d'orientation.
- Renforcer la place des parents au sein des établissements.
- Faciliter et sécuriser le retour en formation en établissement des jeunes sans diplôme et/ou sans qualification professionnelle.
- Développer des sanctions alternatives à l'exclusion.
- Développer le tutorat y compris entre pairs.

Conforter le pilotage pédagogique

Le travail en équipe et en réseau s'impose comme un levier fort pour relever le défi du pilotage de nos unités éducatives confrontées à une complexité croissante. L'évolution des pratiques managériales et de communication doit permettre de développer la performance de notre système éducatif.

Pistes à explorer

- Mobiliser chacune des instances pour développer le travail en équipe.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilité de chaque personnel.
- Construire une culture commune des personnels de l'académie.

Mieux accueillir pour assurer l'équité

Assurer l'équité du système éducatif constitue un défi majeur pour l'École de la République. Nous devons nous mobiliser pour réduire les inégalités sociales et culturelles afin que tous les élèves aient les mêmes chances de réussite.

Développer l'offre et l'usage du numérique à l'École

Les technologies numériques ont profondément transformé les modes de communication, de travail, de production et de diffusion des connaissances. L'intégration de ces évolutions constitue un enjeu majeur pour l'École de la République. À la fois médium et sujet d'apprentissage, le numérique est une des clés pour lutter efficacement contre les inégalités, permettre une plus grande équité, agir pour la réussite des élèves, favoriser l'innovation pédagogique. Une politique dynamique du numérique est déjà bien engagée avec nos partenaires et doit continuer à se développer pour rendre notre école performante et attractive au sein d'une société en pleine évolution.

Pistes à explorer

- Construire une culture numérique partagée par une formation des cadres et des équipes éducatives, par une sensibilisation des parents.
- Développer les compétences numériques des élèves en favorisant les innovations pédagogiques.
- Responsabiliser les acteurs aux usages du numérique.
- Faciliter la communication au sein de la communauté éducative.
- Faciliter la liaison entre l'École et les parents.
- Renforcer les partenariats avec les collectivités pour élargir l'offre de service.

Agir sur le climat scolaire et l'apprentissage à travailler ensemble

Travailler ensemble permet aux élèves de progresser et de construire leur avenir personnel et professionnel. Au-delà de leur scolarité, dans le sens d'une plus grande équité, l'École permet aux élèves d'acquérir les compétences indispensables à la vie en société et au plein exercice de leur citoyenneté : responsabilité, ouverture aux autres, respect de soi et d'autrui, exercice de l'esprit critique.

Pistes à explorer

- Faciliter les échanges entre les élèves et les adultes pour encourager l'expression des idées, l'argumentation, le débat.
- Renforcer l'implication des élèves dans les instances de l'établissement.
- Prévenir les situations de violence, de harcèlement, de discrimination.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilité des élèves.
- Associer les familles.
- Favoriser l'appropriation des enjeux, des règles du fonctionnement et des codes de l'École pour les élèves et les adultes.

Mieux accueillir pour assurer l'équité

Assurer l'équité du système éducatif constitue un défi majeur pour l'École de la République. Nous devons nous mobiliser pour réduire les inégalités sociales et culturelles afin que tous les élèves aient les mêmes chances de réussite.

Lutter contre les inégalités territoriales

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est marquée par de fortes disparités sociales et géographiques (zones urbaines à forte densité et zones rurales). La refondation de l'éducation prioritaire vise à plus d'équité, elle a notamment permis de réviser la carte des réseaux (REP et REP+) pour mieux l'adapter aux situations sociales des écoles et collèges. Par ailleurs, pour les établissements hors éducation prioritaire l'allocation progressive des moyens s'applique en fonction de la difficulté sociale et permet de mieux différencier les réponses pédagogiques selon les contextes.

Pistes à explorer

- Repérer et développer les pratiques pédagogiques de lutte contre la grande difficulté scolaire.
- Développer le dispositif "École ouverte".
- Faciliter la continuité des études hors du territoire des zones rurales et d'éducation prioritaire.
- Mobiliser tous les acteurs de la politique territoriale pour combattre les inégalités.

Favoriser un environnement de travail de qualité et une gestion des ressources humaines performante

Le cadre de vie et de travail des personnels est reconnu comme un facteur essentiel à la réussite de leurs missions. En partenariat avec les collectivités territoriales pour les écoles et établissements, les équipes d'encadrement et les services, nous devons veiller au progrès et à l'équité dans ce domaine.

Pistes à explorer

- Développer une culture de prévention des risques professionnels et psycho-sociaux.
- Poursuivre l'amélioration des conditions de travail dans le cadre du CHSCT.
- Poursuivre l'accompagnement des personnels à besoins particuliers.
- Valoriser les parcours professionnels, promouvoir les évolutions de carrières.
- Utiliser la formation initiale et continue des personnels comme facteur de progrès et de réussite professionnelle.
- Renforcer l'accompagnement des cadres dans leur mission de gestion des ressources humaines.

Favoriser une meilleure ouverture de l'École

L'ouverture à de nouveaux horizons : qu'il s'agisse de l'ouverture sur la langue et la culture d'un autre pays, une oeuvre d'art dont on dévoile les richesses, une association qu'on apprend à défendre ou le monde du travail... cela constitue, chaque fois, un levier pour l'apprentissage et la réussite des élèves.

Permettre une meilleure connaissance du monde économique et social

Afin de permettre à tous les jeunes de construire des parcours de réussite pour une insertion sociale et professionnelle choisie, l'École doit les faire entrer en contact avec les acteurs économiques et sociaux du territoire au travers d'actions spécifiques organisées au niveau de l'établissement, d'un réseau d'établissements, de l'académie ou d'une entreprise. L'ouverture au monde économique et social permet également la prise de conscience, dans un monde en mouvement, de la nécessité de se former tout au long de la vie.

Pistes à explorer

- Favoriser l'esprit d'initiative et d'entreprendre chez les jeunes.
- Améliorer les conditions de la formation en alternance.
- Améliorer les conditions d'intervention des professionnels au sein des établissements.
- Proposer des mises en situations professionnelles qui préparent aux métiers d'aujourd'hui.
- Sensibiliser les personnels aux problématiques du monde économique et social.

Développer l'ouverture internationale et les parcours artistiques, culturels et sportifs

L'éducation artistique et culturelle est un levier majeur pour susciter l'envie d'apprendre. Participer à la création d'une oeuvre mobilise de nombreuses compétences, implique les élèves et leur donne la satisfaction d'un résultat tangible. La découverte d'un autre pays, d'une autre culture, à la fois ouverture culturelle et internationale, est un puissant moyen de décentrer les élèves de leur environnement coutumier et de leur apprendre à appréhender d'autres pratiques et conceptions. La confrontation à l'inconnu, la découverte des points communs et des différences, participe à l'acceptation de la diversité et à la prise de conscience de notre patrimoine commun d'humanité. Par ailleurs, la mobilité internationale et les échanges (notamment avec l'appui des nouvelles technologies) permettent de renforcer les compétences linguistiques des élèves et ainsi de favoriser leur réussite scolaire et leur insertion professionnelle.

Pistes à explorer

- Intégrer l'ouverture culturelle (PEAC) et à l'international dans le parcours de formation de l'élève.
- Développer la mobilité des personnels pour des échanges de pratiques.
- Développer les actions qui font de l'établissement un centre culturel et d'ouverture au monde.
- Mieux accompagner nos élèves dans leur mobilité à l'étranger et mieux accueillir les élèves en mobilité sur notre territoire.
- Valoriser l'ouverture méditerranéenne dans les partenariats.

Favoriser une meilleure ouverture de l'École

L'ouverture à de nouveaux horizons : qu'il s'agisse de l'ouverture sur la langue et la culture d'un autre pays, une oeuvre d'art dont on dévoile les richesses, une association qu'on apprend à défendre ou le monde du travail... cela constitue, chaque fois, un levier pour l'apprentissage et la réussite des élèves.

Favoriser tous les partenariats pour préparer à la citoyenneté

La découverte des enjeux et des modalités de l'organisation de la société civile (associations, institutions, entreprises, etc.) donne à l'élève les clés pour construire son parcours citoyen. La mise en place de l'Éducation Morale et Civique crée un cadre favorable au développement de projets enrichissants d'ouverture. Les grands défis de notre société sont autant de sujets pour former les élèves au débat argumenté et à la prise en compte de l'intérêt commun.

Pistes à explorer

- Développer les actions de formation à la presse et aux médias.
- Organiser une médiation autour des sujets d'actualité sensibles.
- Co construire les projets éducatifs avec les partenaires de l'école.
- Structurer avec les partenaires éducatifs l'implication des parents dans l'éducation des élèves.
- Faire du partenariat avec les parents un objet de travail.
- Valoriser le partenariat avec les collectivités territoriales.

Projet de l'académie de Nice

Les **caractéristiques**
de l'académie de Nice

Du **bilan 2010-2014**
aux **priorités 2015-2019**

Axe 1

Mieux former pour mieux réussir à l'École

Axe 2

Mieux accueillir pour assurer l'équité de l'École

Axe 3

Favoriser une meilleure ouverture de l'École

Les **indicateurs** de pilotage et de suivi

La **communauté éducative mobilisée** dans
l'élaboration du projet académique 2015-2019

Les caractéristiques de l'académie de Nice

La géographie

La géographie de l'académie de Nice se confond avec celle de la Côte d'Azur. C'est un territoire très contrasté où la rencontre entre l'arc alpin et la mer Méditerranée façonne depuis toujours la place de l'Homme : une façade méditerranéenne au littoral densément peuplé et très urbanisé, un Moyen-pays et un Haut-pays adossé aux Alpes, moins accessible et moins peuplé. Le climat y est doux et ensoleillé. Proche de l'Italie et du Sud de l'Europe, c'est une terre de contact et d'échanges, pôle d'attraction pour les touristes du monde entier.



La démographie et l'évolution de la population

L'académie de Nice comptait 2 094 000 habitants en 2011 (1 081 000 habitants dans les Alpes-Maritimes et 1 013 000 habitants dans le Var) ; soit une densité de 252 habitants/km² dans les Alpes-Maritimes et 170 habitants /km² dans le Var.

La croissance démographique est forte depuis 30 ans mais a tendance à ralentir.

L'important peuplement et l'urbanisation de la frange littorale concentrent 90% de la population dans les Alpes-Maritimes (de Menton à Mandelieu) et près de 60% dans le Var (aire toulonnaise et Hyères).

La tendance actuelle est la conquête et le peuplement accéléré du Moyen-pays des collines provençales varoises, du pays de Grasse et des vallées du Var et du Paillon.

Le Haut-pays niçois est animé par le tourisme des sports d'hiver et le tourisme vert l'été.

On constate de forts mouvements migratoires attirés par les emplois du tourisme et des services.

Les personnes âgées sont surreprésentées, les plus de 65 ans constituant 21,4% de la population.

L'économie

L'académie de Nice, avec ses deux métropoles, Nice et Toulon, est dotée du deuxième aéroport international de France, et d'un environnement universitaire, scientifique et technologique reconnu avec ses universités, ses Écoles et centres de recherche nombreux installés à Valbonne, dans ce qui fut historiquement la première technopole provinciale française : Sophia Antipolis.

L'emploi tertiaire y est prépondérant (76,2% dans les Alpes-Maritimes et 82,2% dans le Var). Le tourisme est la principale ressource des deux départements avec ses stations balnéaires, ses villes de congrès et son tourisme de montagne.

L'agriculture ne pèse plus guère (2,1%), hormis l'horticulture et les vignobles ; le tissu industriel y est faible (10%), avec peu de grandes entreprises, et cède la place aux artisans, commerçants et aux nombreuses petites entreprises dans le tourisme et le BTP (9%).

C'est aussi la terre des contrastes sociaux extrêmes où la grande richesse côtoie une réelle pauvreté aux quartiers défavorisés prioritaires.

La dispersion sociale est également marquée par des taux élevés de familles issues de CSP favorisées (35,7%) et mais aussi défavorisées (28,3%). On observe également une surreprésentation des familles monoparentales.

Fin mars 2015, le taux de chômage s'établissait à 10,8% dans les Alpes-Maritimes et 11,4% dans le Var, soit en dessous de la moyenne en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (11,5%) mais au-dessus de la moyenne nationale (10%).

Une analyse plus fine sur les zones infra-départementales montre la fragilité du littoral urbain. Celui-ci cumule les difficultés socioculturelles - familles monoparentales, habitat social, faiblesse des revenus, non-diplômés - particulièrement dans les centres urbains : Toulon, La Seyne/Mer, Cannes et Nice, avec l'existence de banlieues défavorisées.

Les caractéristiques de l'académie de Nice

Le tissu scolaire

A la rentrée 2015, l'académie de Nice compte 1 418 établissements scolaires publics et privés sous contrat, dont 1 156 écoles, 174 collèges, 88 lycées et lycées professionnels. L'académie de Nice scolarise 358 413 élèves, dont 195 530 dans le premier degré et 162 883 dans le second degré (hors post bac) auxquels s'ajoutent 51 880 étudiants* et 11 325 apprentis* (y compris CFA agricole). L'académie emploie 30 506 personnels enseignants et administratifs dans l'enseignement public du second degré et supérieur et 2 623 enseignants du secteur privé sous-contrat.

* constat 2014

L'éducation prioritaire

Depuis la rentrée 2015, l'académie est dotée de 14 réseaux d'éducation prioritaire, un de plus qu'auparavant :

- 6 réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) dont les élèves concentrent les plus grandes difficultés sociales et scolaires autour des collèges Henri Wallon de La Seyne-sur-Mer, Louis Nucéra, Maurice Jaubert et Jules Romains de Nice, Maurice Genevoix et La Marquisanne de Toulon.
- 8 réseaux d'éducation prioritaires (REP) dont les élèves connaissent de grandes difficultés autour des collèges Les Vallergues et Les Muriers de Cannes, Paul Langevin de Carros, André Léotard de Fréjus, Victor Duruy de Nice, Pierre Puget et Pereisc de Toulon et Pablo Picasso de Vallauris.

9,5 % des élèves de l'académie sont scolarisés en éducation prioritaire.

L'enseignement privé

On recense 113 établissements privés sous contrat, scolarisant 14 749 élèves dans le premier degré (7,6% des effectifs de l'académie), 24 389 élèves dans le second degré (14,3% des effectifs de l'académie).

L'enseignement supérieur et la Recherche

L'académie de Nice est particulièrement bien dotée en structures institutionnelles et en laboratoires scientifiques, avec une université dans chaque département et un réseau de laboratoires de recherche particulièrement dense sur le site de la technopole de Sophia-Antipolis.

- 2 universités : Université Nice Sophia Antipolis, Université de Toulon.
- 1 Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université Côte d'Azur (UCA) .
- 1 ESPE : École supérieure du professorat et de l'éducation.
- 7 organismes de recherche : CNRS (délégation régionale Côte d'Azur, Sophia-Antipolis), Inserm (à Nice), INRIA (Sophia-Antipolis), IFREMER (Toulon), INRA (Sophia-Antipolis), IRSN (Toulon), CSTB (Sophia-Antipolis).
- 6 écoles d'ingénieurs : Institut Télécom/ EURECOM à Sophia-Antipolis, Institut supérieur de l'électronique et du numérique (ISEN) à Toulon, Polytech' Sophia, CESI à Valbonne, ESAIP campus de Grasse, Seatech à La Garde.
- 4 antennes de grandes institutions parisiennes : Sciences Po Paris à Menton, Observatoire français des conjonctures économiques (Sciences Po Paris) à Sophia-Antipolis, École nationale supérieure des mines de Paris à Sophia-Antipolis, Observatoire océanologique (Université Pierre et Marie Curie) à Villefranche-sur-Mer.
- 7 écoles de commerce : SKEMA Business School à Nice Sophia-Antipolis, École des hautes études commerciales (groupe EDHEC) à Nice, Institut de préparation à l'administration et à la gestion (IPAG) à Nice, Institut de recherche et d'action commerciale (IDRAC) à Nice, École supérieure de Management (ESPEME) à Nice, Young Entrepreneur School (Yes) à Valbonne, KEDGE Business school à Toulon.
- 2 écoles d'art, d'architecture : École supérieure d'art et de design à Toulon, École nationale supérieure d'art de Nice (Ville Arson).
- 144 formations post-bac dans les lycées dont 113 STS et 23 CPGE.

La formation tout au long de la vie

18 centres de formation d'apprentis, 3 GRETA (groupements d'établissement) et 2 centres universitaires de formation continue forment un tissu dense de formation.

La cartographie publiée en juin 2014 par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) sur les risques sociaux d'échec scolaire met en évidence une académie à forte présence de non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés et à faible présence de zones à sécurité économique et soutien culturel.

Du bilan 2010-2014 aux priorités 2015-2019

S'engager dans un nouveau projet académique implique non seulement de connaître finement l'académie, mais de dresser le bilan des actions menées dans le cadre du précédent, puis de tracer les lignes de force du nouveau projet.

Bilan du projet académique 2010 – 2014

Le projet académique 2010-2014 s'appuyait sur le constat d'existence d'un paradoxe dans la scolarité pour l'académie de Nice : un contexte favorable avec de bons résultats en primaire (résultats aux évaluations, niveau de retard des élèves à l'entrée en 6^{ème}), mais de faibles résultats dans le second degré tant en collège (redoublements, accès au diplôme national du brevet, sorties en fin de 3^{ème}) qu'en lycée (redoublements, sorties en cours de formation, taux d'accès au baccalauréat). Le bilan est encourageant.

Les résultats actuels mettent en évidence qu'une étape est en train d'être franchie en collège avec de réels progrès dans la scolarité : taux d'accès au diplôme national du brevet supérieur au taux national (85,1% vs 81,9%), taux de sortie en fin de 3^{ème} (en baisse régulière depuis 2008, soit une baisse de 3 points représentant l'équivalent de 600 sorties de moins), taux d'entrée en 2nde générale et technologique en progression (61,9%, soit +8,5 points depuis 2008, supérieur à la moyenne nationale qui est de 60,3%). Cela doit évidemment être poursuivi.

Les taux de passage et de poursuite d'études enregistrent aussi une progression très significative qui doit évidemment être poursuivie.

Des difficultés persistent au niveau de la scolarité en lycée avec un défi à relever dans les parcours scolaires des lycéens et leur poursuite d'études vers le supérieur : des taux de sortie en cours de formation en lycée et en lycée professionnel toujours plus élevés qu'au niveau national, même s'ils se sont améliorés ces dernières années, des redoublements encore trop élevés en classe de seconde, des passerelles insuffisantes entre CAP et baccalauréat professionnel, un taux de poursuite d'études des bacheliers vers l'enseignement supérieur qui reste inférieur à la moyenne nationale comparable (69,7 % contre 72,6 %).

Le nombre de sorties sans qualification a diminué, même s'il reste encore légèrement supérieur au niveau national. Le nombre de décrocheurs a baissé et celui des retours en formation croît d'année en année.

Le futur projet académique pourra s'appuyer sur des expérimentations et des innovations à prolonger et à conforter comme par exemple l'expérimentation « Réseau du socle », la mise en place de « Classes sans note », la mutualisation effective du travail avec les RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) dans le premier degré, la mise en place d'outils de liaison efficaces sur le suivi personnalisé pour les élèves en difficulté, enfin, la mise en place du continuum de formation professeur stagiaire – enseignant titulaire (pendant les 3 premières années).

Des progrès ont été réalisés en vue d'améliorer les parcours scolaires : entretiens personnalisés d'orientation systématiques en classes de 3^{ème} et de 1^{ère} générale et technologique, développement des « Cordées de la réussite », désignation d'un référent décrochage dans chaque établissement, mise en place d'un parcours personnalisé préparatoire à la formation par alternance pour les élèves de 3^{ème} âgés de 15 ans en risque de rupture scolaire. Le dispositif « la Mallette des parents » a été expérimenté dans 35 collèges de l'académie.

La création des Commissions territoriales d'éducation artistique et culturelle, la construction d'un outil de pilotage du parcours d'éducation artistique et culturel (FOLIOS) et d'un livret dédié à la découverte de l'art et de la culture, ont aidé grandement à la mise en place des parcours artistiques et culturels dans les établissements.

Le pilotage académique a progressé avec l'utilisation d'outils largement partagés par les personnels d'encadrement, de nature à impulser une dynamique collective. Dans le premier degré, la mise en cohérence des tableaux de bord école-circonscription –département s'inscrit dans ces avancées. La généralisation des dialogues pédagogiques et de gestion tant en direction des collèges et des lycées que des circonscriptions du premier degré est réalisée. Les bassins d'éducation et de formation se sont dotés d'une charte de travail.

Du bilan 2010-2014 aux priorités 2015-2019

Une grande **ambition** pour 2015-2019

La période qui s'ouvre devra d'abord confirmer et consolider cette évolution.

Le projet est l'expression d'une stratégie destinée conjointement à décliner la politique nationale affirmée par la loi de refondation de l'École de la République et la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche et répondre aux besoins et spécificités de l'académie de Nice.

Au-delà de ces réussites, les données invitent à poursuivre le travail accompli et à développer de nouveaux axes plus rassembleurs.

De nouvelles marges de progression existent :

- Donner les mêmes chances à tous dès le plus jeune âge : développer la scolarisation des moins de trois ans qui reste inférieure au niveau national.
- Améliorer le taux de poursuite d'études vers le supérieur : un certain manque d'ambition caractérise globalement les élèves, même lorsqu'ils sont issus de milieux favorisés. Il importe donc de :
 - favoriser la mobilité et stimuler l'ambition des jeunes bacheliers, donner du sens à la réussite ;
 - permettre à un plus grand nombre de bacheliers professionnels d'accéder aux sections de technicien supérieur (STS) ;
 - poursuivre le développement des « Cordées de la réussite », en impliquant aussi les lycées professionnels.

- Aider les parents à s'investir dans la réussite de leurs enfants. Améliorer l'accueil des parents et développer une culture commune et des valeurs partagées.
- Poursuivre et améliorer les liaisons inter-cycles.
- Réduire les taux de redoublement, car les élèves de l'académie de Nice ont plus redoublé au cours de leur scolarité que dans le reste de la France.
- Aider les élèves qui se sont engagés dans une formation à la poursuivre jusqu'à son terme en :
 - réduisant les sorties du système éducatif au niveau de la seconde et de la première, toujours relativement plus élevées dans l'académie de Nice ;
 - prévenant le décrochage.

A ces fins, l'académie devra utiliser tous les leviers qu'offrent le pilotage pédagogique, les organisations au sein des écoles, des établissements et des services, la gestion des ressources humaines. Telle sera l'ambition du projet 2015-2019 afin de donner tout son sens à l'engagement de l'académie de Nice pour ses élèves.

Pour y parvenir, trois axes stratégiques ont été retenus pour recouvrir l'ensemble des thématiques où l'on doit s'investir :

1. Mieux former pour mieux réussir à l'École
2. Mieux accueillir pour assurer l'équité à l'École
3. Favoriser une meilleure ouverture de l'École

Des axes simples, forts, que chacun peut s'approprier, qui forment un tout et doivent être travaillés ensemble, privilégiant le terrain et ses acteurs.

Mieux former pour mieux réussir à l'École

Objectif 1

Conforter les apprentissages de base
et installer le socle commun

Objectif 2

Améliorer la fluidité
et la sécurisation des parcours

Objectif 3

Développer la persévérance scolaire

Objectif 4

Conforter le pilotage pédagogique

Objectif 1

Conforter les apprentissages de base et installer le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Conforter les apprentissages et installer le socle commun sont les missions de tous les enseignants et responsables de l'école et du collège. Pour tenir compte de la diversité des élèves accueillis, les processus d'apprentissage mis en œuvre sont fondamentaux : des approches plus diversifiées sont nécessaires, donnant plus de sens au travail scolaire, s'inscrivant dans la construction de parcours éducatifs compris de tous. L'évaluation reste stratégique quant à la motivation et à l'adhésion des élèves : celle-ci devra être formatrice, formative et valorisante pour chacun. Les outils, les ressources et les services numériques éducatifs seront prioritaires quant à la réussite de ce projet dans les établissements.

Diversifier les processus d'apprentissage

- Renforcer le domaine "Apprendre à apprendre" : la place de la mémorisation dans les apprentissages et la méthodologie interdisciplinaire et inter-degré.
- Développer la prise en compte de la didactique du Français Langue Étrangère (FLE) et du Français Langue Seconde (FLS) dans l'enseignement de la maîtrise du langage.
- En éducation prioritaire :
 - Garantir le « lire, écrire, parler » pour apprendre dans toutes les disciplines ;
 - Travailler particulièrement les champs sources d'inégalité : mathématiques, dimensions culturelles et historiques des savoirs ;
 - Expliciter davantage les démarches d'apprentissage pour que les élèves comprennent le sens des apprentissages ;
 - Mettre en œuvre des stratégies éprouvées : durée des séquences, travail en groupe de besoins, usage du numérique, programme personnalisé de réussite éducative (PPRE).
- Développer les parcours et les projets transdisciplinaires : pour cela, favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité des équipes pédagogiques.
- Incrire l'apprentissage des langues vivantes étrangères, de la langue vivante et culture régionale.

Evaluer autrement

- Favoriser les innovations en matière d'évaluation : évaluation par compétences, classes sans notes, auto-évaluation.
- Mettre en place des formes explicites et collectives d'évaluation positive : élaboration d'énoncés qui valorisent les avancées des élèves, leurs progrès et leurs acquis.

Développer le numérique pour l'enseignement

- Faire acquérir à tous les élèves les éléments d'une culture numérique capables de les aider à s'insérer dans la société. Pour cela, inscrire dans les établissements :
 - une information sur les règles d'usage de l'internet, des réseaux sociaux et des ressources ;
 - une initiation, puis un développement des compétences en langage informatique au collège et au lycée ;
 - des formes de travail à distance ou collaboratives qui s'appuient sur des applications, des services et des ressources pour produire et communiquer.

Objectif 2

Améliorer la fluidité et la sécurisation des parcours

Pour amener tous les élèves à une réelle réussite scolaire et à une orientation voulue et positive, l'attention de tous les responsables doit se porter sur les procédures et les temps cruciaux dans le parcours de l'élève :

- Les liaisons inter-degrés doivent être renforcées par le développement des dispositifs de concertation et d'actions de mutualisations.
- La prise en compte des élèves à besoins particuliers en milieu scolaire ordinaire sera systématiquement recherchée, par la mise en place des dispositifs nécessaires d'accompagnement pour chaque élève.
- De nombreux dispositifs de soutien et d'accompagnement sont à développer et à enrichir quant aux objectifs et aux contenus afin de donner une véritable cohérence à ces dispositifs dans un parcours d'aide à la réussite.

Mettre l'accent sur la **continuité des apprentissages**

- Développer et formaliser des dispositifs de liaison Collège – Lycée/Lycée professionnel et Lycées/ Etablissements post-bac.

Adapter l'École aux **besoins particuliers**

- Mettre en œuvre des stratégies d'enseignement liées aux modalités d'apprentissage des élèves à besoins éducatifs particuliers (organisation pédagogique plus flexible, usage du numérique dans les apprentissages, pratiques d'évaluation adaptées).
- Renforcer la concertation des équipes autour des dispositifs contractuels : projet personnalisé de scolarisation (PPS), projet d'accueil individualisé (PAI), plan d'accompagnement personnalisé (PAP), programme personnalisé de réussite éducative (PPRE).

Assurer la cohérence des modalités de **soutien et d'accompagnement des élèves**

- Accompagner les enseignants, notamment pour bien identifier le dispositif approprié à mettre en œuvre au vu des difficultés des élèves.
- Optimiser les Activités Pédagogiques Complémentaires et l'Aide Personnalisée en généralisant la formation spécifique des enseignants sur les outils de soutien et d'accompagnement des élèves (PPRE, etc.) ainsi que leur utilisation.
- Structurer l'accompagnement personnalisé tout au long de la scolarité : construction d'outils, actions de formations inter-degrés, inscription de ces dispositifs dans un parcours qui donnera sens et continuité à cet accompagnement (rôle du comité de pilotage académique).

Objectif 3

Développer la persévérance scolaire

La lutte contre le décrochage concerne tous les territoires, toutes les catégories de la société et toutes les formations. Au-delà de la question des apprentissages, cette priorité interroge la relation des élèves à l'École en tant qu'institution. Les jeunes en situation de décrochage sont dans une situation de souffrance à l'École liée à la non-valorisation de leurs talents. Le décrochage constitue ainsi un préjudice psychologique important en termes d'estime de soi. L'école, qui ne parvient pas aujourd'hui à valoriser et motiver tous les élèves, est alors rejetée en tant qu'institution par ces jeunes qu'il est ensuite très difficile de faire revenir en formation.

Il faut donc sensibiliser l'ensemble des personnels à la lutte contre le décrochage par la formation initiale et continue. Un processus de professionnalisation des personnels de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) est en cours. Un pilotage académique collégial et la désignation d'un correspondant académique « décrochage » seront mis en place. Enfin, une double gouvernance territoriale en partenariat avec la Région est instaurée : la prévention et l'intervention seront pilotées par l'académie, la remédiation (prise en charge des jeunes sortant sans solution) sera pilotée par la Région PACA.

Favoriser la persévérance scolaire

- Rendre le redoublement exceptionnel à tous les niveaux de la scolarité.
- Réduire les taux de sortie en cours de formation professionnelle.
- Mieux repérer le désengagement scolaire, améliorer la prise en charge par les équipes des élèves à besoins particuliers.
- Former les équipes éducatives et pédagogiques à la prévention du décrochage scolaire :
 - Faire participer activement les professionnels de la MLDS aux côtés du référent décrochage : présence aux groupes de prévention contre le décrochage scolaire (GPDS), aide à l'élaboration de parcours d'élèves et formation des équipes pédagogiques ;
 - Développer les projets expérimentaux tels que le programme « Trait d'union », qui porte sur la formation des équipes engagées et le suivi régulier par la recherche et l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).
- Susciter l'envie d'école :
 - Promouvoir une école de la bienveillance, qui valorise, encourage les réussites et donne confiance en soi ;
 - Respecter les rythmes des élèves ;
 - Développer le tutorat.
- S'appuyer sur le conseil école-collège pour assurer un meilleur suivi des élèves.
- Mieux exploiter les signaux donnés par l'absentéisme et le décrochage passif.
- Renforcer le dialogue entre les familles et l'école.
- Faciliter les passerelles entre les formations.

Mobiliser tous les acteurs :

« Ensemble on s'accroche »

- Mieux articuler la politique de lutte contre le décrochage avec les autres politiques et actions concernées pour garantir une cohérence d'ensemble (convention de coopération avec le Conseil régional et l'Association régionale des missions locales (ARDML) ; pacte pour la jeunesse avec le Conseil régional et la préfecture.
- Développer un volet réussite éducative dans les programmes éducatifs territoriaux (PEDT) des communes.
- Mettre en place un plan académique de prévention de l'illettrisme, en lien avec la prévention du décrochage scolaire.
- Mise en place d'un numéro unique pour les parents et les jeunes.

Raccrocher les décrochés

- Développer le lien entre les établissements et les réseaux Formation-Qualification-Emploi (FOQUALE).
- Favoriser l'émergence des dispositifs de raccrochage (lycée de deuxième chance, micro-lycée, retour en formation initiale).
- Mettre en place le nouveau statut de « stagiaire de la formation initiale » pour les jeunes de 15 à 18 ans sous statut scolaire.
- Mettre en œuvre le droit au retour en formation.

Objectif 4

Conforter le pilotage pédagogique

Promouvoir une culture de l'évaluation et du pilotage pédagogique partagé vise à une meilleure cohérence de l'action de l'encadrement dans l'académie de Nice. Le pilotage pédagogique, sans négliger les questions d'organisation et de contraintes, entend mettre en place les conditions de la réussite des élèves. Aussi, l'articulation des rôles et des responsabilités des différents acteurs est primordiale. Il faut donc développer les liens entre tous et utiliser tous les outils de management. Il s'agit d'aider et d'accompagner les écoles, les collèges et les lycées dans la mise en cohérence de leurs projets avec le projet académique. Promouvoir la réussite nécessite de partager les diagnostics et les objectifs, de prendre en compte la transversalité des actions, d'évaluer, de réguler, de mobiliser toutes les ressources et de responsabiliser chaque personnel.

La construction d'une culture commune aux différents personnels de l'académie (enseignants, personnels administratifs, personnels de direction, d'inspection, personnels du premier et du second degré) est essentielle pour atteindre l'objectif commun de réussite des élèves. Les échanges de pratiques voire de services, le renforcement de la formation et notamment le développement des formations inter-catégorielles, permettront d'être plus efficaces ensemble en créant une véritable synergie des pratiques.

Mobiliser toute les ressources académiques

- Mobiliser les ressources académiques et partenariales en appui au pilotage pédagogique auprès des équipes enseignantes et de direction :
 - Les corps d'inspection (IA-IPR, IEN ET/EG, IEN-IO, IEN du premier degré¹) ;
 - La recherche en science de l'Éducation, les ressources de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) ;
 - Les experts de la grande difficulté scolaire, du handicap, du climat scolaire ;
 - Les différents services d'appui académiques.
- Faire du **conseil pédagogique**, sous l'impulsion du chef d'établissement, le pivot de la politique pédagogique de l'établissement public local d'enseignement (EPLÉ).
- Utiliser le levier des **dialogues pédagogiques et de gestion** avec les circonscriptions du premier degré et les établissements du second degré pour faire progresser la cohérence de l'action académique. Ces dialogues annuels sont pilotés par les inspecteurs d'académie IA-DASEN. Ils permettent, sur la base d'indicateurs partagés, de mettre en synergie l'action de l'ensemble des personnels d'encadrement au regard des objectifs du projet académique.

Construire une culture commune des personnels de l'académie en favorisant la synergie des compétences

- Faire émerger une culture d'établissement visant à favoriser l'intérêt collectif :
 - privilégier le travail en équipe et les projets interdisciplinaires ;
 - impulser des dynamiques par le biais des conseils d'administration, des conseils pédagogiques et des conseils d'école ;
 - diffuser, au sein des équipes, des indicateurs de performance et en faire des éléments de dialogue lors des inspections ;
 - permettre à chacun de se situer dans le système et de percevoir l'effet de son travail par une diffusion plus large des bilans d'activités.
- Favoriser les échanges de pratiques : construction d'un espace collaboratif inter-catégoriel dans lequel les différentes catégories de personnels peuvent échanger.
- Favoriser la communication et les échanges sur les problématiques communes (R.H., aspects juridiques, gestion...) entre les cadres appartenant aux différents corps exerçant dans l'académie (personnels d'inspection, de direction, personnels administratifs).

¹ IA-IPR (Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional), IEN ET/EG (Inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'enseignement général et technique), IEN-IO (Inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation), IEN (Inspecteurs de l'Éducation nationale)

Mieux accueillir pour assurer l'équité de l'École

Objectif 1

Développer l'offre
et l'usage du numérique à l'École

Objectif 2

Agir sur le climat scolaire
et l'apprentissage à travailler ensemble

Objectif 3

Lutter contre les inégalités territoriales

Objectif 4

Favoriser un environnement de travail de qualité
et une gestion des ressources humaines performante

Objectif 1

Développer l'offre et l'usage du numérique à l'École

Notre monde connaît aujourd'hui avec le numérique une rupture technologique aussi importante que celle de l'invention de l'imprimerie au XV^e siècle. La transformation des modes de production et de diffusion de l'information et des connaissances engendre de nouvelles façons de vivre, de raisonner, de communiquer, de travailler, et, pour l'École de la République, de nouveaux défis. En effet, face à des enfants qui évoluent depuis leur naissance dans une société irriguée par le numérique, notre manière d'apprendre et d'enseigner, et le contenu des enseignements doivent être profondément repensés.

Le numérique peut aider l'École dans l'accomplissement de ses missions fondamentales : instruire, éduquer, émanciper et former les enfants d'aujourd'hui pour qu'ils deviennent les citoyens épanouis et responsables de demain. La révolution numérique est une chance pour l'École parce que les nouveaux outils offrent un potentiel pédagogique important, pouvant améliorer l'efficacité et l'équité du système éducatif. De même, on peut attendre des marges d'amélioration des apprentissages en développant des pratiques pédagogiques plus adaptées aux rythmes et aux besoins de l'enfant, plus interactives et attractives, en encourageant les pratiques collaboratives, en développant le travail en autonomie ou encore en offrant des possibilités nouvelles pour les élèves en situation de handicap.

Faciliter la liaison entre l'École et les parents

- Informer et accompagner les parents à l'usage des services numériques de suivi de scolarité de leurs enfants élèves, mis à disposition dans l'établissement.
- Mettre en œuvre un portail académique pour informer les parents sur les outils, les services, les moyens mis à disposition dans les établissements, pour les instruire sur l'usage de l'Internet et des réseaux sociaux par leurs enfants.

Renforcer les partenariats avec les collectivités

- Mettre en place une politique numérique avec les partenaires et les collectivités, définie dans des comités numériques, lisible dans le projet d'établissement.
- Développer les liens avec les communes, communautés de communes, métropole et associations des maires pour équiper de façon cohérente les écoles de l'académie : matériel, accès au réseau et à l'espace numérique de travail (ENT).
- Accompagner les stratégies départementales d'équipement des collèges et des collégiens dans le cadre d'un projet global d'établissement connecté.
- Accompagner le plan régional de développement du numérique en lycée visant à l'émergence numérique pour tous les jeunes.

Objectif 2

Agir sur le climat scolaire

Agir sur le climat scolaire c'est améliorer la réussite scolaire, réduire les inégalités, diminuer les faits de violence et de harcèlement, favoriser le bien être des élèves.

L'ensemble de la société porte un regard attentif sur l'École et son fonctionnement. Les enjeux et les règles de vie font l'objet d'un règlement que l'ensemble de la communauté éducative doit s'approprier et respecter. Donner du sens à la vie en communauté et au travail scolaire, associer davantage les parents et communiquer sont des enjeux majeurs de la réussite de l'École.

Mieux responsabiliser les élèves au sein de l'établissement dans le cadre de projets, nécessite de leur confier différents rôles au sein de la communauté éducative en vue d'acquérir l'autonomie et la confiance en soi.

Favoriser le vivre ensemble

- Mettre en place un parcours citoyen : multiplier les initiatives sur la continuité des apprentissages en particulier dans le domaine de l'éducation morale et civique, réaffirmer et faire vivre les valeurs de la République et développer une pédagogie de la laïcité.
- Prévenir et lutter contre le harcèlement entre élèves autour des quatre axes : sensibiliser – prévenir – former - prendre en charge.
- Faire de l'accueil des élèves, des parents et des personnels un objectif partagé dans le cadre du projet d'école et du projet d'établissement.
- Améliorer la prise en charge des projets personnalisés de scolarisation (PPS), projets d'accueil individualisé (PAI), plans d'accompagnement personnalisé (PAP), programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) au sein des établissements, en synergie avec tous les partenaires.
- Développer un sentiment d'appartenance à une communauté scolaire avec des règles connues, explicitées, partagées par tous (personnel, élèves, parents, partenaires).

Favoriser l'autonomie et la responsabilité des élèves

- Donner très tôt des responsabilités aux élèves (éco-délégués, élèves assistants de sécurité...), former encore plus les délégués, développer les tutorats entre pairs.
- Donner à chacun des objectifs et des outils.
- Respecter et reconnaître l'autonomie et la responsabilité de chacun.

Objectif 3

Lutter contre les inégalités territoriales

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est marquée par de fortes disparités géographiques (zones urbaines à forte densité et zones rurales) et sociales.

La refondation de l'éducation prioritaire vise à plus d'équité, elle a notamment permis de réviser la carte des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) pour mieux l'adapter aux situations sociales des écoles et collèges.

Par ailleurs, pour les établissements hors éducation prioritaire l'allocation progressive des moyens s'applique en fonction de la difficulté sociale et permet de mieux différencier les réponses pédagogiques selon les difficultés rencontrées.

- Repérer et développer les pratiques pédagogiques de lutte contre la grande difficulté scolaire.
- Développer le dispositif « École ouverte ».
- Faciliter la continuité des études hors du territoire des zones rurales et d'éducation prioritaire.
- Mobiliser tous les acteurs de la politique territoriale pour combattre les inégalités territoriales.
- Encourager les pratiques pédagogiques innovantes, rendant l'école plus performante et augmentant les compétences de ses acteurs.
- S'adapter au mieux aux besoins hétérogènes des élèves en personnalisant davantage les apprentissages, en favorisant le travail en équipe et l'expression orale.
- Développer la prise en compte de la didactique du Français Langue Étrangère (FLE) et du Français Langue Seconde (FLS) dans l'enseignement de la maîtrise du langage.
- En éducation prioritaire :
 - Garantir le « lire, écrire, parler » pour apprendre dans toutes les disciplines ;
 - Travailler particulièrement les champs sources d'inégalité : mathématiques, dimensions culturelles et historiques des savoirs ;
 - Expliciter davantage les démarches d'apprentissage pour que les élèves comprennent le sens des apprentissages ;
 - Mettre en œuvre des stratégies éprouvées : durée des séquences, travail en groupe de besoins, usage du numérique, programme personnalisé de réussite éducative (PPRE).
- Développer les parcours et les projets transdisciplinaires : pour cela, favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité des équipes pédagogiques.
- Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des nouvelles modalités d'apprentissage en favorisant le travail en équipe.

Objectif 4

Favoriser un environnement de travail de qualité et une gestion des ressources humaines performante

Favoriser un environnement de travail de qualité

La qualité du travail au sein des communautés éducatives demande de prendre en compte l'ensemble des facteurs constitués par l'environnement physique et humain qui influencent les tâches de travail, d'anticiper, de sensibiliser et d'accompagner les évolutions des métiers en vue de proposer les mesures améliorant les conditions de travail.

Les attentes en termes de qualité de vie au travail sont importantes. L'intérêt porté aux missions et la bonne qualité de vie au travail sont à rechercher au travers de la définition du contenu des missions de chacun, de l'environnement direct du travail, des relations humaines à établir, des possibilités d'évolution de carrière et de l'aménagement du temps de travail. Renforcer le pilotage en tenant compte de l'environnement de travail, des besoins de formation, du travail en équipe s'avère donc nécessaire.

Améliorer la communication et l'accueil en établissement

- Promouvoir des espaces accueillants et chaleureux, en étroite collaboration avec les élèves et les parents.
- Mettre en œuvre une procédure d'accueil renouvelée des nouveaux membres de la communauté scolaire : intégration des nouveaux professeurs, des nouveaux élèves, des nouveaux parents, des agents territoriaux (visites de l'établissement, du quartier, de la ville...).

Favoriser le bien-être au travail

- Instaurer et développer dans tous les projets d'établissements un axe concernant la qualité de vie au travail des personnels. Pour la mise en œuvre effective du projet, associer étroitement le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).
- Expérimenter des emplois du temps des enseignants et des élèves qui favorisent les notions de décloisonnement, d'interdisciplinarité ou pluridisciplinarité, et surtout d'adaptabilité à l'âge et au niveau des élèves.

Objectif 4 (suite)

Favoriser un environnement de travail de qualité et une gestion des ressources humaines performante

Poursuivre une gestion qualitative des ressources humaines

Le projet 2010 - 2014 a vu la mise en place d'une Direction des Ressources Humaines (DRH) qui a constitué un progrès décisif dans l'amélioration de la qualité de la gestion des personnels. Cet effort sera poursuivi et fortement développé, notamment en direction des personnels en difficulté, mais également par une gestion qualitative des carrières, des postes de travail et de la formation des personnels. En effet, la formation des personnels, et en premier lieu des enseignants, est un facteur déterminant de la réussite éducative. Les futurs enseignants découvrent très tôt le contact avec les élèves, avec une formation en alternance entre théorie et pratique (avec l'école supérieure du professorat et de l'éducation - Espé). Ils bénéficient d'un soutien de proximité et de qualité par des enseignants qualifiés. Tous les acteurs de l'École suivent des enseignements communs, permettant de faire naître et vivre une culture partagée, favorisant sur le terrain la cohésion des équipes pédagogiques, facteur clé de la réussite des élèves.

La formation continue de l'ensemble des personnels vise à doter les agents des compétences professionnelles indispensables à une constante adaptation aux évolutions du système éducatif et à l'accompagnement des élèves. Elle constitue un point d'appui essentiel dans la construction et la réussite du projet professionnel individuel. Les personnels d'encadrement (personnel de direction, corps d'inspection, cadres administratifs) doivent bénéficier de formations leur permettant de relayer la politique de ressources humaines au plus près du terrain.

- Développer les lieux d'écoute et les relais en établissement.
- Améliorer l'efficacité du remplacement dans le premier et le second degré, en particulier le dispositif de remplacement de courte durée.
- Assurer les conditions optimales de réussite des professeurs stagiaires dans la pratique de l'alternance, l'accueil et les lieux de formation, l'accompagnement par les formateurs et les tuteurs.
- Développer le partenariat avec l'Espe : continuum formation initiale - formation continue, recherche en Éducation, actions menées en formation continue.
- Développer la formation de proximité, en bassin et/ou en établissement.
- Développer l'hybridation des formations (en présentiel / à distance).
- Développer les temps de travail en commun des cadres : personnels administratifs, personnels de direction et corps d'inspection.
- Renforcer la professionnalisation des équipes d'encadrement dans le pilotage et la gestion.

Favoriser une meilleure ouverture de l'École

Objectif 1

Permettre une meilleure connaissance du monde économique et social

Objectif 2

Développer l'ouverture internationale et les parcours artistiques, culturels et sportifs

Objectif 3

Favoriser tous les partenariats

Objectif 1

Permettre une meilleure connaissance du monde économique et social

Le parcours Avenir, parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel, doit permettre aux élèves de la 6^{ème} à la terminale de construire progressivement, tout au long de leurs études secondaires, une véritable compétence à s'orienter et de développer le goût d'entreprendre et d'innover au contact d'acteurs économiques. Chaque élève, quelle que soit sa formation en voie générale, technologique ou professionnelle, pourra en bénéficier.

Renforcer la compétence à **s'orienter**, développer une **culture économique** et l'**esprit d'entreprendre**

- Mettre en œuvre le parcours Avenir, de la 6^{ème} à la terminale.
 - Dynamiser le programme pour l'information et l'orientation des collèges et lycées comme outil opérationnel d'un pilotage cohérent (appui sur l'application FOLIOS, dialogue avec les établissements) ;
 - Développer les dispositifs d'immersion (collégiens en lycées professionnels, élèves de seconde générale et technologique en entreprise en juin, élèves de première dans le supérieur) et de détermination (différer le choix définitif de spécialité professionnelle après l'entrée en lycée professionnel) ;
 - Développer les mini stages en lycées professionnels qui doivent assurer les choix d'orientation en permettant de « déconstruire » les représentations erronées et d'encourager le choix éclairé de cette voie. Y intégrer les aspects vie scolaire, la visite des installations et équipements, la participation à des séquences d'enseignement et la rencontre avec des lycéens ;
 - Conforter les stages d'immersion des élèves de première dans l'enseignement supérieur afin de renforcer les poursuites d'études post-bac ;
 - Pour les élèves entrant au lycée professionnel, prévoir une période de découverte des spécialités professionnelles connexes dès septembre pour leur permettre d'affiner leur choix.
- Mettre à disposition une banque de ressources : propositions d'actions concrètes en partenariat avec les entreprises par territoire et secteurs d'activités et diffusion de pratiques innovantes, valorisantes et mutualisables.
- Encourager et valoriser les initiatives : permettre aux élèves de s'engager dans un projet et de construire en autonomie une action citoyenne pour développer l'esprit d'entreprendre.

- Accroître l'accompagnement des lycéens en veillant à leur information ainsi que de celle des enseignants, équipes de direction et personnels d'orientation.
 - Conforter le programme de web conférences avec les universités de l'académie en direction des professeurs principaux de lycée, des équipes de direction et des conseillers d'orientation-psychologues (COP) ;
 - Organiser un séminaire académique d'information sur l'enseignement supérieur ;
 - Poursuivre la réalisation d'analyses ciblées des données issues d'APB (admission post-bac) avec des publications académiques et des tableaux de bords personnalisés par lycée ;
 - Développer les « Cordées de la réussite » en les élargissant encore davantage aux filières technologiques et aux voies professionnelles.

Aider les établissements et les enseignants

- Renforcer dans chaque établissement une présentation (avec rencontres de formateurs, professionnels et apprentis) de la formation initiale par la voie de l'apprentissage.
- Développer les dispositifs passerelle dans chaque lycée, en partenariat avec les lycées professionnels.
- Mettre en œuvre le principe de parité lors des présentations des métiers et des formations aux élèves.
- Renforcer et généraliser la formation des enseignants, y compris à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), à la découverte du monde de l'entreprise et à la culture économique : installer cette dimension dans leur enseignement et aider leurs élèves à réfléchir à leur orientation (parcours de formation M@gistère à distance et en présentiel).
- Renforcer le lien École-Entreprise : participer à des projets, stages et actions communes pour permettre à l'élève de se projeter dans la société, et d'envisager des perspectives réelles d'insertion (travail en réseau et maillage avec des acteurs de territoire).

Objectif 2

Développer l'ouverture internationale et les parcours artistiques, culturels et sportifs

- Formaliser des projets constitutifs de parcours culturels, artistiques, sportifs et citoyen, accroître leur cohérence avec les enseignements, leur pérennité et leur lisibilité.
- Amener l'élève à s'appropriier chacun des projets qu'il vivra ; le conduire à les relier et à les considérer comme autant de constituants de son parcours scolaire.
- Amener chaque élève à identifier et à exploiter les connexions entre son territoire culturel de proximité et le territoire régional, transfrontalier et international.
- Intégrer pleinement dans l'évaluation de l'élève les compétences qu'il se forge au cours de la construction de son parcours.
- Renforcer le pilotage des parcours éducatifs :
 - dans les instances pédagogiques des établissements et au niveau des bassins de formation ;
 - s'appuyer sur les référents-établissement pour coordonner offre et élaboration de ces projets ;
 - généraliser la démarche de projet basée sur la rencontre des équipes éducatives et des partenaires locaux, académiques, et transfrontaliers.
- Développer les coopérations scolaires européennes et internationales dans le cadre d'appariements ou de projets européens.
- Poursuivre la formation partenariale continue et développer la formation initiale sur la démarche de projet et la construction des parcours.

Objectif 3

Favoriser tous les partenaires

La question de la visibilité et de la lisibilité des actions d'appui à la parentalité constitue un enjeu fort pour les familles : l'accueil, la communication et l'information, le partenariat avec les familles et la médiation à l'interne comme à l'externe, l'accompagnement de la scolarité et de l'orientation, les dispositifs d'aide à la parentalité sont à conforter ou à développer selon les besoins.

Le partenariat efficace et constructif avec les communes, départements et région contribue à la réussite scolaire. L'offre de formation en voie professionnelle, accueillant tous les élèves qui le souhaitent, participe de la lutte contre le décrochage scolaire. Il s'agit notamment d'élargir l'offre en CAP pour les élèves les plus fragiles (en particulier pour l'accès à une formation diplômant les élèves de SEGPA²) et de mettre en place la deuxième année en alternance. Par ailleurs, l'élévation du niveau de qualification est à conforter par un système de passerelles vers le baccalauréat professionnel. Une politique d'ouverture de sections de baccalauréats professionnels et de sections de technicien supérieur (STS) est à poursuivre.

Faire du **partenariat** avec les **parents** un objet de travail

- Conforter le rôle et la place des associations de parents d'élèves dans les écoles.
- Développer le volet information, en particulier sur le socle commun et les différentes réformes des programmes (maternelle, élémentaire, collège).
- Reconnaître l'engagement des parents en les sollicitant régulièrement.
- Mieux impliquer les parents dans les parcours de formation de l'élève.

Développer les projets de **réussite éducative**

- Développer en priorité les projets de réussite éducative faisant appel aux partenaires de l'école, en particulier sur les thèmes : relation école/famille, prévention et lutte contre l'illettrisme, lutte contre les discriminations, prise en charge des élèves à besoins particuliers, prévention santé et projets artistiques.
- Contribuer au développement des internats de la réussite.

Valoriser le **partenariat** avec les **collectivités territoriales**

- Formaliser des démarches communes de travail (protocoles, conventions) sur la prévention des violences scolaires et la lutte contre l'absentéisme, également dans les domaines de l'art et de la culture, des sciences, des langues, des sports et de l'ouverture à l'international.

- Développer des projets communs et fédérateurs pour les nouvelles activités périscolaires (NAP) et la culture, avec les collectivités locales et les structures culturelles de proximité (théâtres, bibliothèques, musées...).

Construire une **carte** des formations mieux adaptée

- Prendre en compte la diversité des territoires pour développer, soit une offre de proximité, soit des pôles d'excellence aux infrastructures afférentes nécessaires.
- Diversifier et enrichir les voies de formation en vue d'individualiser davantage les parcours (statut scolaire, apprentissage, formation continue, en présentiel et à distance), et faciliter la reprise d'études.
- Diversifier les parcours en sections de technicien supérieur (STS) en vue d'accueillir davantage de bacheliers professionnels, en particulier en proposant une nouvelle filière professionnelle conduisant au futur diplôme professionnel supérieur.
- Redimensionner l'offre de niveau V³ pour les publics les plus fragiles, les élèves décrocheurs et les retours en formation.
- Augmenter l'offre de formation en apprentissage en établissement public local d'enseignement (EPL) sur le territoire de l'académie de Nice :
 - Développer les parcours combinant statut scolaire et apprentissage ;
 - Créer des unités de formation en apprentissage (UFA) au sein des EPL, en conventionnement avec un centre de formation d'apprentis (CFA) ; diffuser un guide de création d'une UFA pour aider les EPL.

² Segpa : sections d'enseignement général et professionnel adapté

³ Niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).

Indicateurs de pilotage et de suivi

Mieux former pour mieux réussir à l'École

Conforter les **apprentissages** de base et installer le **socle commun**

- Taux de réussite en fin de cycles 2, 3 et 4 d'acquisition du socle commun.
- Taux de réussite au diplôme national du brevet DNB (collège, département, académie).
- Nombre d'établissements proposant une formation à la culture numérique.
- Nombre de visites sur les plateformes d'e-enseignement Moodle et sur le portail national de ressources numériques Eduthèque.

Améliorer la **fluidité** et la **sécurisation des parcours**

- Nombre de réunions du conseil École-Collège et nombre d'actions mises en œuvre.
- Taux d'orientation des élèves handicapés à la fin du collège dans un établissement scolaire ordinaire.
- Nombre de projets pour la personnalisation des parcours : projets personnalisés de scolarisation (PPS), projets d'accueil individualisé (PAI), plans d'accompagnement personnalisé (PAP), programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE).
- Taux d'élèves ayant bénéficié d'un PPRE.
- Taux d'élèves bénéficiant de l'accompagnement éducatif en éducation prioritaire.

Développer la **persévérance scolaire**

- Taux de redoublement à tous niveaux.
- Taux de satisfaction du premier vœu pour l'entrée en CAP, l'entrée en baccalauréat professionnel.
- Taux de poursuite d'études du CAP vers un baccalauréat professionnel.
- Taux d'abandon de scolarité en fin de première année (CAP, seconde professionnelle, seconde générale et technologique).
- Taux d'abandon en cours de scolarité (collège, première et terminale, BTS).
- Nombre de jeunes en situation de décrochage.
- Nombre de jeunes ayant le statut de « stagiaire de la formation initiale ».
- Nombre de jeunes de retour en formation.

Conforter le **pilotage pédagogique**

- Nombre d'actions de formation au pilotage pédagogique (diagnostic, objectifs, actions, évaluation, régulation).
- Nombre de formations inter-catégorielles.
- Nombre d'échanges de service mis en place dans le cadre des conseils École-Collège.
- Nombre d'expérimentations du conseil Collège-Lycée.

Indicateurs de pilotage et de suivi

Mieux accueillir pour assurer l'équité à l'École

Développer l'offre et l'usage du **numérique à l'École**

- Nombre moyen d'ordinateur par classe dans les écoles maternelles et élémentaires.
- Nombre moyen d'élèves par ordinateur y compris les terminaux mobiles dans les collèges et les lycées.
- Nombre de formations d'enseignants au numérique organisées par l'établissement.

Agir sur le **climat scolaire** et l'apprentissage à **travailler ensemble**

- Indicateurs de suivi de vie scolaire (taux de retards, d'absentéisme, nombre de signalements, nombre de sanctions, nombre de conseils de discipline).
- Nombre d'établissements ayant mis en place un parcours citoyen.
- Nombre de collèges ayant mis en place un conseil de la vie collégienne.
- Taux de participation des lycéens aux élections du conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL).
- Taux d'élèves ayant des responsabilités au sein de l'établissement.

Lutter contre les **inégalités territoriales**

- Nombre de parcours proposés aux élèves (collège, lycée, lycée professionnel) en zones rurales, en éducation prioritaire.
- Proportion d'élèves en éducation prioritaire ayant bénéficié d'un PPRE en école élémentaire.
- Écart moyen du taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) entre élèves issus de l'éducation prioritaire et élèves hors éducation prioritaire.

Favoriser un **environnement de travail** de qualité et une **gestion des ressources humaines performante**

- Taux d'efficience du remplacement premier et second degré.
- Nombre de visites de médecine de prévention.
- Nombre d'aménagements de postes de travail.

Indicateurs de pilotage et de suivi

Favoriser une meilleure ouverture de l'École

Permettre une meilleure connaissance du **monde économique et social**

- Nombre d'enseignants ayant bénéficié de visites d'entreprises ou de lieux de formation.
- Nombre de professeurs principaux ayant suivi les formations au niveau des bassins de formation.
- Nombres d'élèves ayant fait des mini-stages.
- Nombre d'enseignants intégrant dans leur approche pédagogique une dimension transversale liée aux problématiques de l'orientation.
- Nombre d'interventions extérieures accueillies dans l'établissement (Entreprises, associations, chambres professionnelles, armée...).
- Nombre de passerelles réussies de la seconde générale et technologique vers la première professionnelle.
- % de filles en voie professionnelle de type « production ».

Développer l'**ouverture internationale** et les **parcours artistiques, cultures et sportifs**

- Nombre de parcours d'éducation artistique et culturelle proposés aux élèves (collège, lycée, lycée professionnel).
- Nombre de projets innovants (relevant de l'article 34 de la loi sur l'École du 25 avril 2005).

Favoriser tous les **partenariats**

- Taux de participation des parents d'élèves aux élections des représentants des parents d'élèves.
- Taux de participation aux différentes instances de l'école.
- Nombre de projets de réussite éducative en partenariat.
- Nombre de projets éducatifs territoriaux (PEDT) intégrant un volet « réussite éducative ».
- Internats de la réussite :
 - Taux d'occupation (% de places vacantes) ;
 - % d'élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
 - % d'élèves du rural isolé ;
 - % de filles (critères de parité).
- % de poursuite d'études vers l'enseignement supérieur.
- % de poursuite d'études : baccalauréat professionnel vers sections de techniciens supérieur (STS), baccalauréat technologique vers IUT.
- Nombre d'unités de formation par apprentissage (UFA) en établissement.

La communauté éducative mobilisée dans l'élaboration du projet académique 2015-2019

L'académie de Nice a lancé une grande consultation en ligne afin d'élaborer ce nouveau projet académique. Ouverte à l'ensemble de la communauté éducative (élèves, parents, enseignants, personnels administratifs, personnels d'inspection et de direction, partenaires de l'École...), cette consultation avait pour objectifs de faciliter la compréhension et l'appropriation de la démarche, de susciter la réflexion, de recueillir tous les avis et contributions sur l'ensemble du projet.

Merci aux 1 116 contributions en ligne et aux contributions collectives

L'ensemble de la communauté éducative s'est particulièrement impliquée dans le processus. Du 13 novembre au 19 décembre 2014, 1 116 contributions en ligne ont été apportées, provenant à la fois des Alpes-Maritimes et du Var mais également d'autres départements. Près de 600 enseignants, 60 élèves, étudiants et parents, plus d'une centaine de personnels administratifs, plus de 150 personnels d'inspection et de direction mais aussi des assistants d'éducation, des CPE, des conseillers d'orientation-psychologues et des partenaires de l'École ont ainsi contribué en ligne.

De plus, des dizaines de consultations collectives ont été réalisées au niveau des établissements scolaires. Les conseillers techniques, fédérations de parents et partenaires de l'École ont également apporté leur contribution.

C'est l'ensemble des ces apports et de ces réflexions qui viennent nourrir le projet académique 2015-2019.



Ils ont envoyé leur contribution en ligne:

« Encourager et valoriser les pratiques qui font réfléchir les élèves - Prendre en compte et intégrer les handicaps - Revaloriser particulièrement les filières technologiques et professionnelles - Industriels et entreprises plus présents dans les lycées - Développer un système de cours du soir pour des travailleurs précaires - Ouvrir l'école à la diversité des cultures - Faire confiance aux enseignants - Développer l'autonomie des élèves - Prévoir des espaces pour l'accueil des familles - Encourager, valoriser, accompagner ... tout en étant exigeant... »

Publication de l'académie de Nice, novembre 2015

Directeur de publication
Emmanuel ETHIS
Recteur de l'académie de Nice
Chancelier des universités

Conception et mise en page
Service communication de l'académie de Nice

Rectorat de l'académie de Nice
53, avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Cette publication est consultable en ligne sur le site : www.ac-nice.fr

www.ac-nice.fr
 @AcademieNice



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

